



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates  
Information (IVS)



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

26 mai 2011

### **Premier rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal Etat des lieux des 16 engagements en matière de durabilité**

**(IVS).- L'Agenda 21 cantonal est un programme d'actions permettant la mise en œuvre du développement durable. Le premier rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 montre que le Valais est sur la voie du développement durable en privilégiant la qualité et l'excellence dans de nombreux domaines. Les défis à relever concernent notamment l'infrastructure touristique, l'utilisation des énergies renouvelables, la maîtrise de l'accroissement de la forêt ou la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.**

L'Agenda 21 cantonal permet la mise en œuvre de la Charte du développement durable adoptée en 1998 par le Grand Conseil. Ce programme - 16 engagements sous la responsabilité des services de l'Etat - synthétise les enjeux à relever en matière de durabilité. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) garantit la mise en œuvre des mesures et actions prévues.

Le rapport présente un bilan à fin 2010 des actions phares réalisées par l'Etat et ses partenaires en terme de développement durable, ainsi que les perspectives. 44 indicateurs ont été utilisés pour évaluer la durabilité des mesures engagées, notamment en matière de tourisme, d'industrie, d'énergie, de biodiversité, de cohésion sociale ou de santé.

Ce rapport montre que le Valais est sur la voie du développement durable en privilégiant qualité et excellence dans de nombreux domaines (certification durable des entreprises, labellisation des produits agricoles, innovation liée aux emplois industriels, encouragement en matière de projets culturels). Du point de vue environnemental et énergétique, les efforts sont orientés vers un bon usage et une meilleure qualité des ressources disponibles, par des partenariats public-privé.

Quant aux défis que le Valais se doit de relever, ils concernent notamment les enjeux suivants: mise sur le marché de lits touristiques à fort taux d'occupation, densification des constructions à l'intérieur des zones urbanisées, utilisation des énergies renouvelables et des ressources énergétiques locales, maîtrise de l'accroissement de la forêt et de la diminution de la biodiversité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour ces thèmes, des outils et actions concrets et innovants sont en cours de développement.

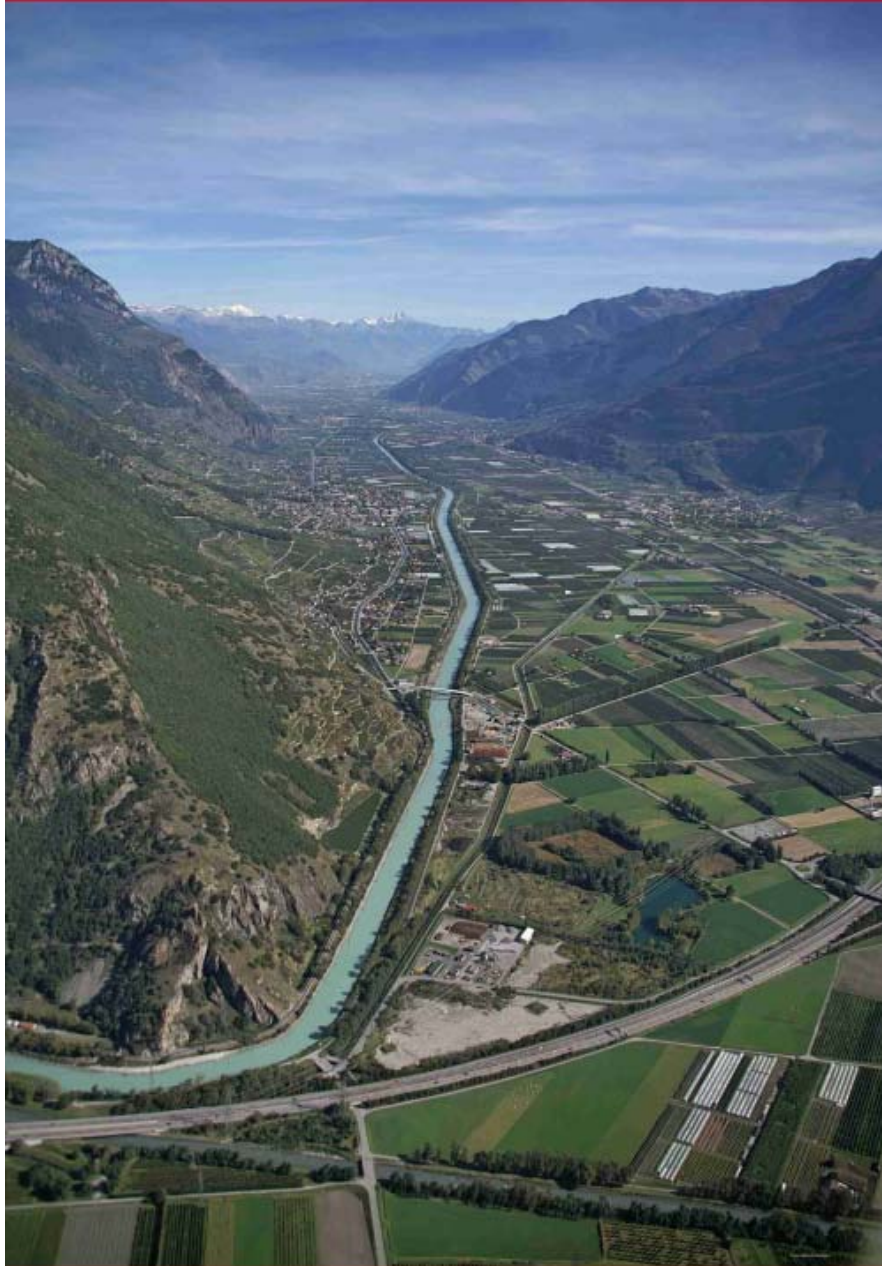
Globalement, l'aide à la sensibilisation et à l'application du développement durable doit être poursuivie, auprès des communes, des entreprises et des jeunes du canton, afin de permettre la mise en œuvre de solutions plus justes, plus rationnelles et plus efficaces.

#### **Note aux rédactions**

***Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jacques Melly, président du Gouvernement et du comité de pilotage de l'Agenda 21 cantonal (027 606 33 00), ou Jean-Pierre Pralong, chef de projet Agenda 21 au sein de la FDDM (027 607 10 88).***



*16 engagements...*



*...pour un développement durable*



Fondation pour le développement durable  
des régions de montagne